

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 168-23 C

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement de responsable des collectes des déchets ménagers à la direction de la gestion des déchets*

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori
Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Hervé Ferroud-Plattet

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysses

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellan à Benoit Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

- conseillers excusés : 7

Marie Bénévise - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 168-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de responsable des collectes des déchets ménagers à la direction de la gestion des déchets**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que le poste existant de responsable des collectes des déchets ménagers à la direction de la gestion des déchets est à pourvoir.

Ce poste a pour objet d'encadrer et manager une équipe composée d'une soixantaine d'agents (ripeurs, collecteurs, grutiers, chefs d'équipe). Il gère les tournées de collecte des déchets ménagers ainsi que le parc de véhicules et pilote les activités du service.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs
Missions confiées à l'agent	<p>Encadrer et manager les agents du service collecte des déchets ménagers</p> <ul style="list-style-type: none">- Encadrer et animer l'équipe de collecte (une soixantaine d'agents) et trois chefs d'équipe : gérer le personnel, les plannings, les congés, les absences...- Organiser et planifier les tâches, définir les priorités, fixer les objectifs à atteindre et s'assurer de la cohérence des actions, animer des réunions d'équipe- Contrôler la qualité du service rendu à l'usager (respect des consignes de collecte, attribution des conteneurs, suivi des réclamations des usagers)- Faire appliquer et contrôler le respect des réglementations et recommandations en vigueur en matière de prévention des risques professionnels, d'hygiène, de santé et de sécurité au travail- Gérer les conflits <p>Garantir et améliorer les tournées de collecte</p> <ul style="list-style-type: none">- Piloter et vérifier l'exécution des plannings prévisionnels des tournées- Organiser et mener les opérations de collectes provisoires lors de phases de travaux de voirie- Résoudre les points noirs de collecte- Calibrer les dotations en bacs roulants- Mettre en place les solutions correctives suite à des dysfonctionnements de collecte (relation usagers)- Piloter et organiser le déploiement de la R437- Optimiser les circuits de collecte dans le respect de la R437- Mettre en œuvre le développement des conteneurs grand volume- Consulter les fournisseurs de matériels et rédiger des CCTP d'achats de matériels <p>Piloter les activités du service collecte</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrôler le bon fonctionnement du service- Développer la culture de la prévention des déchets auprès des équipes de terrain- Mettre en place et suivre des indicateurs, mener des études d'exploitation pour l'amélioration continue du service existant- Réaliser différentes études de moyen et long terme en apportant une vision opérationnelle- Mettre en application le développement des collectes en redevance spéciale- Répondre aux attentes des usagers du service « relation usagers »- Planifier la mise en œuvre des études et des prestations de services, entretenir les liens avec les prestataires externes et contrôler la réalisation et la qualité du service- Tenir le budget alloué- Participer à la préparation, et l'exécution des marchés publics- Représenter la direction lors des commissions ou groupes de travail relatifs aux

	collectes des déchets - Participer à l'élaboration d'une démarche qualité de service
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs selon expérience

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **confirme** que le poste de responsable des collectes des déchets ménagers à la direction de la gestion des déchets est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : **confirme** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme Bac+2 en sciences de l'environnement ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente,
- expérience professionnelle de 5 ans minimum en management d'équipes,
- capacités d'encadrement et de management d'équipes à effectif important,
- maîtrise de la réglementation R437,
- connaissances de la gestion des déchets et du matériel de collecte,
- connaissances du fonctionnement (notamment financier) des collectivités territoriales,
- connaissances des règles des marchés publics,
- capacités rédactionnelles,
- maîtrise de l'outil informatique,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **168-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de responsable des collectes des déchets ménagers à la direction de la gestion des déchets

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 07 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30070H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30070H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023